

Compte-rendu de la réunion des référents de proximité
Etablissement Disney Village
21 Mars 2024

Début de réunion : 14 h 00
Fin de réunion : 15 h 10

Liste des référents de proximité :

[Redacted list of proximity referents]

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement [Redacted]
Responsable Relati [Redacted]

1. Points d'information du Chef d'établissement

➤ **Emplacements privilégiés**

Le 28 mars 2024, notre destination lancera une nouvelle zone réservée en extérieur pour deux de nos spectacles en plein air les plus populaires, Disney Stars on Parade et Disney Dreams.

Cette zone dédiée assure à nos visiteurs une vue imprenable et garantie sur nos spectacles extérieurs les plus populaires. Ce nouveau service, disponible à l'achat en quantité limitée via l'application mobile de Disneyland Paris, City Hall et Guest Relations, constitue une option supplémentaire pour nos visiteurs souhaitant personnaliser davantage leur expérience au sein de la destination.

Tarif unique de 19 € par spectacle et par personne (pas de réduction disponible).

➤ **Campagne de cooptation jusqu'au 29 mars 2024**

Du 12 février au 29 mars, les Cast Members peuvent coopter les candidat(e)s qu'ils/elles jugent qualifié(e)s sur certains métiers de la Restauration, Hôtellerie, Horticulture et bien d'autres. Un dispositif de prime de cooptation pouvant aller jusqu'à 500€ est proposé.

Comment faire ?

Le/la candidat(e) doit postuler sur le site careers.disneylandparis.com pendant la période du 12 février au 29 mars sur l'un de ces métiers. Pendant sa candidature, il/elle pourra renseigner les nom, prénom et ID du Cast Member qui le/la coopte.

Qui peut coopérer ?

Tout Cast Member en CDI, CDD ou alternance, à temps complet ou partiel, employé(e) de Eurodisney Associés SAS, EDLI, SETEMO Imagineering SARL

A l'exception :

- Des Cast Members impliqués dans le processus de sélection et recrutement des candidat(e)s (tout niveau hiérarchique)
- [Redacted] teur, directrice et plus
- [Redacted]
- [Redacted] u stagiaires

Et après ?

Si le/la candidat(e) est retenu(e) :

- Pour une embauche en CDI : 250 €** seront versés à la fin de la période d'essai si celle-ci est validée et 250 €** versés à la fin du 6ème mois du contrat de travail du Cast Member recommandé.
- Pour une embauche en CDD de plus de quatre semaines : 250€** versés à la fin de la période d'essai si celle-ci est validée.

➤ **Index égalité homme / femme**

Cette année encore, Disneyland Paris a obtenu la note de 99/100 à l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce score vient souligner l'engagement continu de l'entreprise en faveur de l'égalité des genres.

Avec 99/100, Disneyland Paris se place au-dessus de la moyenne nationale à l'Index de l'égalité professionnelle femmes – hommes. Créé en 2018, cet index, obligatoire pour les entreprises françaises de plus de cinquante salariés, mesure l'égalité salariale entre les femmes et les hommes d'une entreprise à travers cinq indicateurs :

1. Écart de rémunération femmes-hommes
À Disneyland Paris, on observe un très faible écart de rémunération en faveur des hommes, lequel se réduit chaque année et cette année encore, passant de 0,3 % en 2022 à 0,2 %.
2. Écart de répartition des augmentations individuelles
Chaque année, Disneyland Paris s'efforce de compenser l'écart de rémunération entre les genres à travers des mesures concrètes.
3. Écart de répartition des promotions
Depuis plusieurs années, et dans sa volonté d'atteindre une parité salariale, Disneyland Paris est engagée à mener une politique visant à rééquilibrer l'écart de rémunération. En 2023, on observe un écart global de promotion en faveur des femmes de 0,7 %.
4. Augmentations au retour de congé de maternité
En 2023, 100 % des personnes concernées à Disneyland Paris ont bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité.
5. Équilibre parmi les dix plus hautes rémunérations
Pour la seconde année consécutive, Disneyland Paris compte 4 femmes dans le top 10. L'entreprise atteint par ailleurs un équilibre paritaire de la 11e à la 20e place, avec autant de femmes que d'hommes.

L'égalité à Disneyland Paris, un engagement de plus de 20 ans

Dès 2004, l'entreprise signait son premier accord sur l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Depuis, trois nouveaux accords ont été conclus, témoignant de l'engagement renouvelé de Disneyland Paris en faveur de l'égalité professionnelle. Cette politique volontariste est notamment marquée par des mesures concrètes en matière d'embauches, de promotions, de formations, de conciliation entre activités professionnelles et personnelles, de conditions de travail et de rémunération. Consultez les dispositifs mis en place dans le cadre de notre politique égalité via The Hub, sur la page Politique égalité.

➤ **Visibilité exceptionnellement étendue à 3 mois pour les réservations PES**

Pour célébrer la fin de Global Recognition Week 2024 et afin de profiter au mieux des Parcs Disney avec leurs proches, dès le mois de mars, les salariés peuvent exceptionnellement profiter de la possibilité de réserver leurs places jusque trois mois à l'avance.

Mars

nt déposés sur les coffres-forts avant le 31 mars prochain.

➤ **Journée de sensibilisation dépistage maladies infesctieuses**

En plus du dépistage du VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (IST), l'équipe du CeGIDD (Centre Gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic) se rend disponible

Cette journée d'information et de dépistage se tiendra le **jeudi 21 mars 2024 de 9 h à 17 h** au service Prévention et Santé au travail (bâtiment Mickey Mouse) ainsi que de **12 h à 20 h** sur le centre de premiers soins situé à **Main Street Est (Parc Disneyland)**.

➤ **Guide des politiques sociales**

Plusieurs documents régissent notre rapport au travail et à l'entreprise : règlement intérieur, code de déontologie, accords d'entreprise, ou encore présentation des principaux avantages entreprise. Pour en faciliter l'appropriation et la compréhension, en alignement avec The Walt Disney Company, Disneyland Paris a créé le Guide des politiques d'entreprise dédié à notre destination.

- Règles de conduite (ex : signalement des comportements inappropriés, utilisation des biens de l'entreprise)
- Utilisation des technologies (ex : utilisation des outils informatiques et réseaux sociaux, etc.)
- Politiques opérationnelles (ex : suivi temps de travail, gestion des données personnelles, etc.)
- Congés et aménagements (ex : types de congés, l'utilisation du compte épargne-temps, etc.)
- Santé, sûreté et sécurité (ex : consignes de sécurité, visite médicale, bien-être au travail, etc.)

➤ Evolution minima conventionnels

		01/04/2024			
		1 766.92			
NCA	150		AMA	280	2 448.00
	175			280	2 498.00
	181			300	2 698.00
	187			300	2 698.00
	200			360	
	215			400	3 121.00
AMN	220		CAD	430	3 585.00
	225	1 938.00		520	4 391.00
	250	2 162.40			

➤ **Evènements à venir sur Q3**

23/05 : Fun Run
21/06 : International Yoga Day
24, 25, 26/06 – 1, 2 et 3/07 : Projections Inside Out 2
27/06 : Cast Member Party

Effectifs

La Responsable des Relations Sociales a transmis les dernières données relatives aux effectifs :

Effectifs au 29 Février 2024

	29/02/2024	29/02/2024	29/02/2024	29/02/2024	
	CDD	CDD	CDI	CDI	Grand Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
			9	16	25
AMA			10	23	33
AMN		1	29	69	99
NCA	21	13	230	281	545
TOTAL	21	14	278	389	702

	NCA	NCA	
Dont Alternants	Féminin	Masculin	Total
Apprenti	3	4	7
Total	3	4	7

2. Echanges sur les réclamations remontées par les référents de proximité en application de l'accord CSE selon les thématiques & sous rubriques identifiées.

Aucune réclamation n'a été portée à la connaissance du Chef d'Etablissement pour cette séance.

3. Echanges sur les réclamations traitées

/

La prochaine réunion des référents de proximité aura lieu
Le mercredi 29 mai 2024 à 14 h 00,
Les éventuelles réclamations devront parvenir au Chef d'établissement
au plus tard le 7 mai 2024.

Fin 15h10

Disney Village